

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

QU'une demande en dérogation mineure a été présentée par :

- Sébastien Gosselin, pour lot 4 438 982, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement de la cabane à sucre avec un empiètement dans la rive et dans la norme d'éloignement entre un lac et le bâtiment principal, ce qui est proscrit par le règlement de zonage;

QUE cette demande soit prise en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du Conseil, qui se tiendra le mardi 3 décembre 2018 à 20h, à la salle la Mairie ;

QU'à cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 19^{eme} jour de novembre deux mille dix-huit.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale